



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **Panorapresse**
par  **ouest
france**



communication@ac-caen.fr
(communication@ac-caen.fr)



7 avril 2025



PN_76_OK_ST JOUIN BRUNEVAL_PRÈS D'ÉTRETAT : POURQUOI DES GENDARMES ÉTAIENT DEVANT L'ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINT-JOUIN-BRUNEVAL ?

1

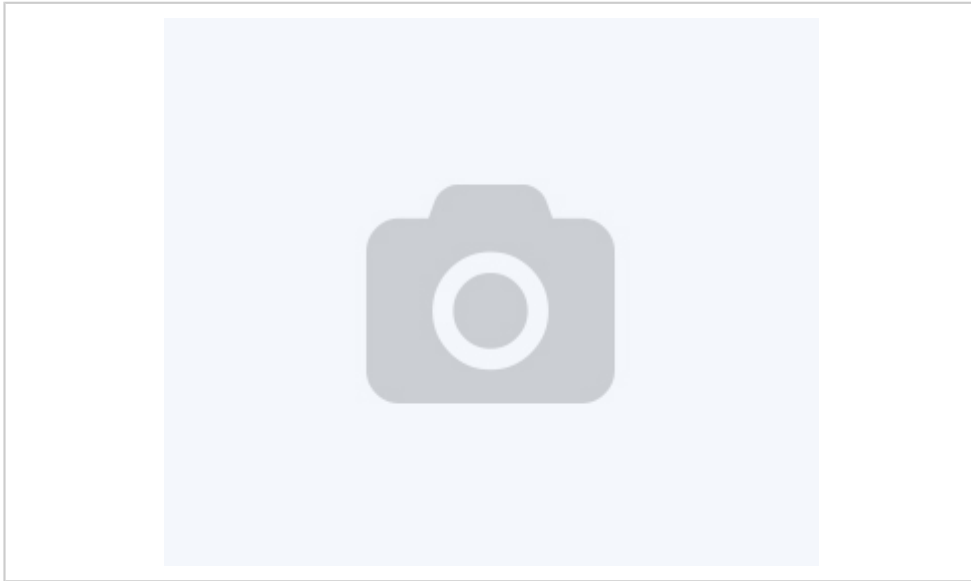


**Près d'Étretat : pourquoi des gendarmes étaient devant l'école primaire
de Saint-Jouin-Bruneval ?**

paris-normandie.fr, samedi 5 avril 2025

Près d'Étretat : pourquoi des gendarmes étaient devant l'école primaire de Saint-Jouin-Bruneval ?

paris-normandie.fr, samedi 5 avril 2025, 731 mots



Le maire travaille pour le retour à un fonctionnement apaisé de l'école dès la rentrée des vacances de printemps © Photo d'archives Paris Normandie

Un dispositif de gendarmerie était visible jeudi 3 et vendredi 4 avril 2025 devant l'école primaire Le Pélican, à Saint-Jouin-Bruneval. En cause, les velléités d'un père de famille craignant pour la sécurité de ses enfants qui y sont scolarisés. Explications.

Des gendarmes présents devant l'école publique Le Pélican, à Saint-Jouin-Bruneval, jeudi 3 avril 2025, et vendredi 4 matin. Un réseau social qui s'enflamme autour d'une publication pointant un « viol » et « plusieurs acte sexuelle a la maternelle (sic) » de cette école. Un père de famille, à l'origine de ce post, inquiet pour la sécurité de ses enfants qui y sont scolarisés. Un maire, François Auber, consterné pour son école et en colère contre la vindicte publique dont il est victime. Depuis peu, un vent de tourmente souffle sur le village d'ordinaire paisible de la Côte d'Albâtre, proche d'Étretat.

Une plainte suivie d'un signalement

Tout remonte à fin avril 2024, lorsque la mère d'une fillette scolarisée en maternelle, au Pélican, porte plainte à la gendarmerie. Cette plainte, que nous avons consultée, fait état d'un attouchement qu'aurait commis fin 2023 un garçonnet sur la fillette, alors qu'elle était aux toilettes de l'école. Une fillette qui, dans le même contexte, aurait subi plus qu'un attouchement de deux autres garçonnets, cette fois en avril 2024.

« Dès que la situation a été connue, la directrice a fait un signalement sur l'application nationale dédiée. Et sans attendre les résultats de l'enquête, des mesures de vigilance à l'école ont été décidées : la non-mixité pour le passage aux toilettes, et une attention régulière portée aux trois garçons et à la petite fille, tout comme à l'ensemble des élèves », rapporte Olivier Basely, inspecteur de l'Éducation nationale responsable de la circonscription scolaire concernée.

« Je veux alerter »

Fin mai 2024, le parquet a classé sans suite la plainte. Sollicitée sur la raison de ce classement, la procureure du Havre Soizic Guillaume n'a pas souhaité s'exprimer « compte tenu de la nature des faits ». « Je n'en veux pas aux enfants [qui auraient agressé, NDLR]. Je veux alerter, il se passe des choses à l'école », livre pour sa part le père de la fillette. Selon lui, l'an passé, la directrice de l'école a minimisé les faits qui auraient été commis sur sa fille.

« La directrice a tout de suite signalé à l'administration. Et dès l'entrée en maternelle, des temps de formation sont consacrés, pour les petits, au respect de l'autre. L'Éducation nationale exerce la même vigilance quel que soit l'âge des enfants », rétorque l'inspecteur Olivier Basely.

Refus de dérogation

Au téléphone, le père de la fillette assure n'avoir désormais qu'un objectif : changer d'école sa fille, mais aussi le frère aîné de celle-ci et un autre enfant dont il a la charge. Seulement voilà : Saint-Jouin-Bruneval ne compte qu'une école publique, et le maire François Auber n'a pas accordé de dérogation pour une scolarisation dans une autre commune. « S'il déroge, le maire s'engage à ce que sa commune paie la scolarité de l'enfant concerné dans la commune d'accueil. C'est pourquoi aucun maire ne fait cela, autant pour des raisons financières que pour maintenir les effectifs scolaires », explique Olivier Basely.

Ce refus a suscité le courroux du père de famille qui, reconnaît-il, a menacé de « venir faire du foin » à l'école Le Pélican. C'est la raison pour laquelle, à la demande du maire François Auber, un dispositif de gendarmerie était présent à plusieurs reprises devant l'école.

« Parents meurtris »

Mis en cause par la publication du Saint-Jouinais, l'élu a porté plainte pour diffamation. L'inspecteur, également visé dans sa fonction, se réserve le droit d'engager des poursuites. François Auber est ulcéré des menaces dont il est victime sur les réseaux sociaux, et évoque une « dynamique de harcèlement ». Il dénonce aussi l'opprobre jeté sur l'école. « L'équipe enseignante est marquée. Les parents des trois enfants mis en cause sont meurtris, et tous les parents s'interrogent », regrette Olivier Basely. Et d'insister : « Il faut faire confiance à l'école ». L'inspecteur ajoute que « le maire est en réflexion pour un retour à un fonctionnement apaisé de l'école dès la rentrée des vacances d'avril ». Espérons cet apaisement rapide, dans l'intérêt des enfants. Tous les enfants.